



## Engagement hors-cage pour les truies - Recommandations CIWF

CIWF est déterminé à voir éliminer toutes les cages pour les truies et demande :

- ✓ **L'élimination complète des cages de gestation d'ici 2027**, remplacées par un logement en groupe **tout au long de la gestation (comprenant la période d'observation post-insémination et la gestation)**.

Remarques:

- Une contention de courte durée peut être pratiquée pour simplifier la gestion des truies lors de l'alimentation ou de l'insémination, par exemple, mais elle doit être limitée à 4 heures à chaque fois.
- Actuellement, la réglementation européenne ([Directive du Conseil 2008/120/EC](#)) autorise le maintien des truies en cages de gestation jusqu'à 4 semaines après l'insémination. Nous demandons que les truies soient logées en groupe dès la fin du sevrage des porcelets (c'est-à-dire après avoir quitté les cases de mise-bas) et jusqu'à une semaine avant la date prévue de mise-bas.

- ✓ **L'élimination complète des cages de mise-bas d'ici 2027**, remplacées par des cases bien conçues, plus spacieuses et conduites en zéro-contention.

Remarques:

- La contention temporaire (lorsque la truie est bloquée pendant plusieurs jours autour de la mise-bas) ne doit pas être pratiquée.
- Une contention de courte durée peut être autorisée pour simplifier la gestion des truies mais doit être limitée à 2 heures à chaque fois.

### 1. Recommandations pour le logement des truies gestantes en groupe

Les truies doivent être logées en groupe tout au long de la période sèche, depuis la fin du sevrage et jusqu'à une semaine précédant la mise-bas. Pour un logement en groupe réussi, les caractéristiques de logement et pratiques suivantes sont nécessaires :

- Suffisamment d'espace (>3m<sup>2</sup> /truie) pour permettre aux truies de s'éloigner les unes des autres. Un espace plus important améliore le bien-être et réduit les agressions et la mortalité des porcelets.
- Gérer l'agressivité par le biais de groupes stables et de bonnes pratiques de regroupement des truies (par exemple en utilisant une case spécialement dédiée au regroupement avec davantage d'espace disponible et des barrières pour se cacher, en maintenant un verrat dans le groupe, en prévenant la compétition alimentaire et en familiarisant progressivement les truies entre elles au préalable grâce à des cases adjacentes séparées par une barrière permettant le contact).

- Sol plein et litière. Un sol plein suffisamment recouvert d'une litière, propre et sèche, impacte positivement le confort thermique, l'état des onglons, l'incidence des boiteries et des lésions cutanées.
- Fournir des fibres alimentaires et des matériaux manipulables, pour satisfaire la faim et répondre aux besoins de fouissage et d'exploration. Un régime alimentaire approprié ainsi que l'apport de matériaux manipulables réduisent l'agressivité des truies et augmentent le comportement de repos.

**Recommandations de l'EFSA pour le logement des truies gestantes en groupe**  
([EFSA Scientific Opinion on the Welfare of Pigs](#), juin 2022, paragraphe 4.6.2)

- 1) Pour éviter les conséquences des cages de gestation sur le bien-être des truies et les possibles conséquences du stress en début de gestation sur les performances de reproduction, **les truies doivent être logées en groupe dès le sevrage**.
- 2) Les conséquences du regroupement des cochettes et des truies sur leur bien-être doivent être minimisées à tous les stades (y compris pour les truies de réforme) en adoptant de **bonnes pratiques de regroupement** notamment via l'utilisation de cases spécifiquement dédiées au regroupement, une bonne conception/disposition des cases, ainsi qu'une alimentation adaptée et une bonne gestion générale.
- 3) **Le personnel doit être formé** pour minimiser le stress lié à la manipulation des truies, en particulier pendant le stade 1 (pré-insémination), et également pour identifier et réduire les autres conséquences sur le bien-être des truies, quel que soit le stade.
- 4) La gestion des truies lors de la période de lactation doit garantir que les truies soient en **bonne condition physique** au moment du sevrage et du regroupement (y compris pour les truies de réforme).

Pour des recommandations plus détaillées sur le logement des truies gestantes en groupe :  
<https://www.agrociwf.fr/media/6760136/systemes-de-logement-en-batiment-pour-les-truies-gestantes-options-pratiques.pdf>



### 3. Recommandations pour la transition vers des cases de mise-bas en liberté pour les truies allaitantes

#### 3.1. Alternatives aux cages de mise-bas

Les alternatives aux cages de mise-bas sont désormais largement disponibles dans le commerce et proposent des dimensions et conceptions et des caractéristiques variables.



Une part de ces systèmes opère avec une contention temporaire systématique (allant généralement de 3 à 10 jours ou plus), ce qui signifie que la truie est toujours temporairement bloquée avant, pendant et après la mise-bas.



D'autres systèmes n'ont pas de possibilité de contention temporaire, assurant ainsi une liberté de mouvement à tout moment. Ces systèmes, couramment nommés "systèmes en liberté totale" (ex. : PigSAFE), sont significativement plus spacieux, mieux conçus et offrent le meilleur potentiel de bien-être animal pour les truies et leurs porcelets élevés en bâtiment.



Exemple d'une case opérant en contention temporaire : Opti-Farrow (auparavant Combi-Flex), Vissing-Agro



Exemple d'une case en liberté totale (sans contention temporaire) : PigSAFE

**CIWF encourage fortement les éleveurs et entreprises de l'agroalimentaire à investir dans des systèmes de mise-bas en liberté durables, qui ne permettent pas la contention temporaire des truies.**

- **Si des systèmes de mise-bas permettant la contention temporaire sont utilisés,** ils doivent être bien conçus (voir nos recommandations détaillées plus bas) et suffisamment grands (au moins 7,8m<sup>2</sup> dont 6,6m<sup>2</sup> d'espace disponible pour la truie) afin de pouvoir être conduits en zéro-contention sans risques pour les porcelets et la truie.
- **Pour les systèmes existants et permettant la contention temporaire des truies,** nous reconnaissons que certains des **utilisateurs pionniers** de ces systèmes pourraient

ne pas être en mesure de les conduire avec succès sans contention temporaire, en particulier ceux avec des cases de faible surface. Nous encourageons ces acteurs à réduire la durée de contention temporaire à son minimum (en tenant compte de la mortalité des porcelets et du bien-être des truies), et à planifier une transition, au cours du cycle de vie du système, vers des cases plus spacieuses et mieux conçues, pouvant opérer avec succès sans contention temporaire systématique.

- Pour tout **nouveau système** (incluant les nouveaux bâtiments et les projets de conversion des cages de mise-bas existantes en cases liberté), nous encourageons fortement les éleveurs et entreprises à investir dans les meilleurs systèmes disponibles<sup>1</sup>. Ces systèmes sont des cases en liberté totale ne permettant pas la contention temporaire, offrent une surface suffisante, sont bien conçus (voir la section ci-dessous pour plus de détails sur les caractéristiques de ces cases) et peuvent permettre de bonnes performances avec des taux de mortalité pré-sevrage similaires à ceux observés avec des cages de mise-bas.

### 3.2. Aspects clés d'une transition en mise-bas liberté réussie

Une transition réussie vers des systèmes de mise-bas en liberté dépend d'une multitude de facteurs, dont :

- Une conception de case optimale
- Un changement des objectifs de sélection des truies, notamment une réduction de la taille des portées et une sélection portée sur le comportement maternel
- Un changement des pratiques de gestion des animaux et une formation appropriée du personnel.

---

<sup>1</sup> Si vous envisagez déjà d'investir dans des systèmes permettant la contention temporaire, nous vous recommandons vivement de suivre les recommandations de l'EFSA concernant la taille et la conception des cases : ces systèmes doivent être bien conçus (voir les recommandations ci-dessous) et suffisamment spacieux (soit au minimum 7,8m<sup>2</sup> dont 6,6m<sup>2</sup> disponibles pour la truie) pour opérer avec succès dans le cadre d'une politique zéro-contention.

## Conception d'une case de mise-bas liberté – caractéristiques clés<sup>2</sup>

- ✓ **Taille de la case** : minimum 7,8m<sup>2</sup>.
- ✓ **Surface disponible pour la truie** : minimum 6,6m<sup>2</sup>.
- ✓ **Conception de la case** : séparation des zones de vie (couchage/nidification, alimentation et zone de déjection) ; conçue pour maximiser les comportements maternels et de nidification.
- ✓ **Disposition de la zone de nidification** : avec 3 parois solides et des dispositifs anti-écrasements, de préférence des parois inclinées (plutôt que des rails ou des barres surélevées).
- ✓ **Nid attrayant et sécurisé pour les porcelets** : inaccessible à la truie, chauffé, spacieux (au moins 1-1,2m<sup>2</sup> pour une portée d'environ 14 porcelets) et avec de la litière.
- ✓ **Sol** : non-glissant, non-abrasif, et confortable pour la truie au repos. Cela inclut une zone de sol plein dans l'aire de nidification, assez grande pour permettre le comportement de nidification (~50% de la surface du sol totale pour la truie), et pour le maintien d'une bonne hygiène (par exemple, avec une zone de déjection en caillebotis, un sol incliné ou un sol perforé). La gestion des déjections doit être réfléchiée en tenant compte du type de sol et de la litière.
- ✓ **Substrats pour encourager le comportement de nidification** : distribués en quantité suffisante avant la mise-bas (soit une litière de plus de 5 cm d'épaisseur ; ou 2 kg/truie/jour) et à base de matériaux à fibres longues (paille longue, par ex)
- ✓ **Présence constante de litière** : Après la mise-bas, litière de paille disponible à tout moment pour le confort physique et thermique
- ✓ **Conception assurant la sécurité du personnel** : par ex., observation des truies et porcelets facile et sans danger pour le personnel.

Lorsque la sélection génétique, la conduite d'élevage et la conception des cases liberté sont tous pris en compte, et mises en place de manière optimale, une transition réussie vers des systèmes de mise-bas en totale liberté est possible et permet une importante amélioration des conditions de vie des truies et porcelets.

<sup>2</sup> Recommandations majoritairement basées sur : [EFSA Scientific Opinion on the Welfare of Pigs](#), publié en Juin 2022; Baxter, E. M., & Edwards, S. (2021). Optimising sow and piglet welfare during farrowing and lactation. In *Understanding the behaviour and improving the welfare of pigs* (pp. 121-176). Burleigh Dodds Science Publishing; Baxter E.M. et al (2011). Alternative farrowing systems: design criteria for farrowing systems based on the biological needs of sows and piglets. *Animal* 5:4 pp 580-600.

**Recommandations de l'EFSA sur les cases de maternité liberté**

([EFSA Scientific Opinion on the Welfare of Pigs](#), juin 2022, paragraphe 5.8.2 and 5.9.6)

- 1) Lors du passage de cages de mise-bas à des cases de mise-bas en liberté, une période d'adaptation à la fois individuelle (pour les truies), mais aussi du troupeau et du personnel est nécessaire avant d'obtenir des niveaux de survie des porcelets similaires voire meilleurs que ceux précédant la conversion.
- 2) **Les systèmes de contention temporaire** peuvent être efficaces en termes de survie des porcelets en offrant (temporairement) une plus grande liberté comportementale aux truies, avec des surfaces disponibles inférieures à celles recommandées pour ce type de cases (...). **Cependant, ces systèmes ne permettent pas un niveau de bien-être des truies et porcelets similaire au niveau atteignable dans des systèmes mieux conçus.**
- 3) **La contention temporaire ne peut être recommandée comme une étape dans la transition des cages de mise-bas vers des systèmes en liberté totale, à moins que la taille du système de contention temporaire soit la même que celle de la future case de mise-bas en liberté totale.**
- 4) Pour éviter la compétition excessive pour l'accès aux tétines et une augmentation significative de la mortalité des porcelets dans les grandes portées, **le nombre moyen de porcelets né-vivants** pour une race ou une lignée donnée **ne doit pas dépasser, et de préférence être inférieur, au nombre moyen de tétines fonctionnelles** dans la population de la race ou lignée considérée.
- 5) Pour une sélection durable en termes de **longévité des truies**, la sélection génétique sur la taille des portées devrait se limiter à un nombre moyen de **12-14 porcelets né-vivants**.
- 6) **Les traits pertinents pour la survie des porcelets et la longévité des truies, pouvant être considérés dans les objectifs de sélection génétique**, sont, par exemple, une taille de portée optimale, une bonne viabilité des porcelets, une faible variabilité de poids à la naissance, un bon comportement maternel, une bonne conformation des pattes et des tétines de bonne qualité.